

springboks go home !

En Afrique du Sud, l'apartheid est appliqué sur les stades, comme dans tous les autres domaines, par la politique officielle qui prône le « développement séparé » des diverses races.

Blancs et Noirs n'ont pas le droit d'entrer en compétition, ni d'appartenir à des équipes mixtes, voire d'assister ensemble sur les gradins aux mêmes événements sportifs, et encore, quand ils le peuvent, il faut que les Noirs entrent par des accès spéciaux, occupent des emplacements réservés cernés par des barbelés et ils n'ont accès qu'à des lavabos spéciaux séparés.

Les sportifs noirs, exclus de toute compétition avec les Blancs, ne sont jamais sélectionnés dans les équipes représenta-

Dans les tribunes non plus...

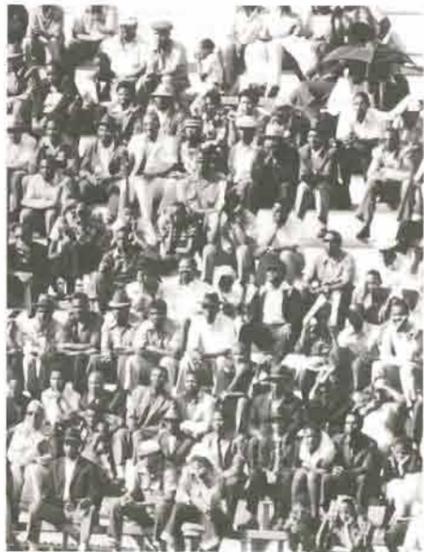


Photo : O.N.U.

au ban des nations olympiques

En raison de la pratique de l'apartheid, l'Afrique du Sud a été mise au ban des nations olympiques. La grande majorité des pays respectent cette décision. Font exception : le Chili, l'Uruguay, le Paraguay, l'Argentine et... la France. Une équipe de rugby appartenant à l'université de Stellenbosch en Afrique du Sud a, au cours de l'été, effectué une tournée dans plusieurs pays d'Amérique Latine dont le Chili et l'Argentine.

Dans ce dernier pays la rencontre s'est d'ailleurs jouée à huis-clos devant une soixantaine de personnes. C'est dire l'embarras des autorités locales.

La fédération française de rugby (FFR) n'est pour sa part assaillie d'aucun scrupule. Son président, M. Albert Ferrasse, a en effet annoncé que les Springboks viendront l'an prochain en France où ils seront accueillis avec toute la pompe nécessaire.

D'autre part, le journal *Midi-Olympique* du 4 septembre annonçait que Béziers, l'actuel champion de France de rugby, a posé sa candidature en vue d'une tournée durant la seconde quinzaine d'août 1979 en Afrique du Sud. En retour, Béziers s'engage à recevoir une formation sud-africaine.

Les négociations entre le club biterrois et la fédération d'Afrique du Sud ont été menées par l'intermédiaire du directeur régional de la « South African Airways ». Sans commentaire.

dispositions sont, du moins dans leur esprit, reprises à leur compte par les fédérations sportives internationales. C'est le non-respect de ces clauses qui a provoqué l'exclusion de la République d'Afrique du Sud du Mouvement Olympique en 1970, puis celle de la Rhodésie en 1975.

En 1978, l'Afrique du Sud est exclue de presque toutes les fédérations sportives internationales, la dernière à le faire étant la fédération internationale de tennis (15 et 16 Avril 1978).

A cet isolement de plus en plus marqué, l'Afrique du Sud répond par des concessions dans le domaine des sports les plus menacés, concessions qui ne supportent pas l'analyse.

La loi du développement séparé, on l'a vu, signifie en matière de sport que les pratiquants noirs ne sont pas autorisés à s'inscrire dans un club de Blancs, qu'une équipe de sportifs blancs ne peut rencontrer une équipe de Noirs (il n'y a pas d'équipe mixte), que les différentes disciplines sportives sont gérées par des organismes correspondants aux groupes raciaux (Blancs, Asiatiques, Métis, Africains). D'autre part, la plus grande partie des installations sportives se trouvent dans les quartiers Blancs et les Noirs n'y ont pas accès, sauf cas exceptionnel comme, par exemple, la venue d'une commission étrangère d'enquête sur l'intégration raciale...

libéralisation bidon

Sous la pression internationale, M. Piet Koornhof, ministre des Sports d'Afrique du Sud, énonça en 1976 un plan qui se voudrait une application rigoureuse du « principe du sport multiracial à l'échelon des clubs et des compétitions internationales », ainsi qu'une « libéralisation ne s'accompagnant d'aucune mesure contraignante dans un sens ou dans l'autre ».

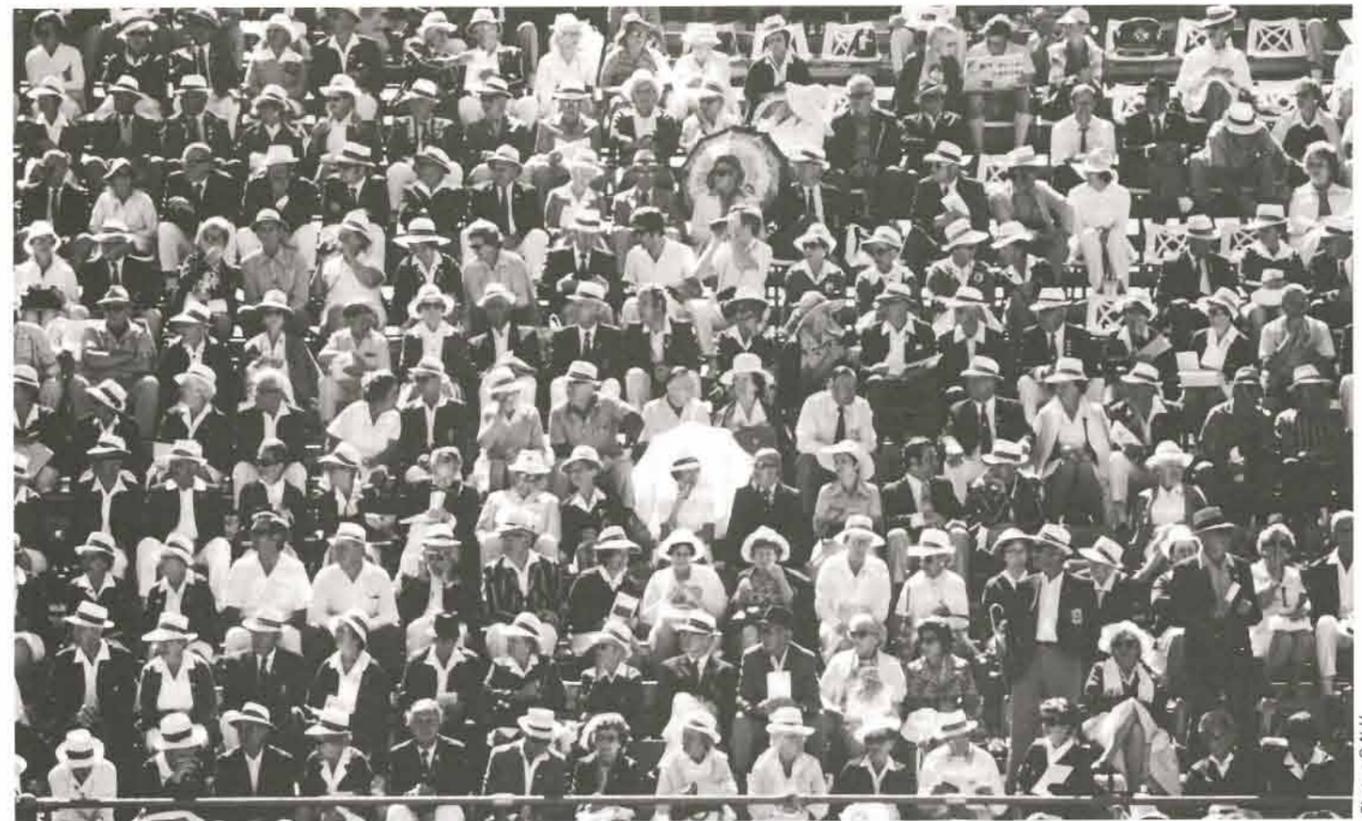


Photo : O.N.U.

...le sport n'échappe pas à l'apartheid.

Les multiples questions qu'on se posait à propos de ce plan reçurent rapidement une réponse. En Octobre 1976, 8 joueurs de rugby blancs annoncèrent leur intention de jouer dans des équipes mixtes dans un match à Kwasakale, un ghetto noir près de Port-Elisabeth. M. J. Koornhof prévint les joueurs blancs qu'ils allaient à l'encontre de la politique globale et qu'ils outrepassaient la loi. Enfin, la fédération sud-africaine les menaça de suspension. Ainsi, chaque club possède une autonomie de gestion et d'organisation, mais la ségrégation raciale demeure et le ministère des sports conserve un droit de veto absolu sur toutes les décisions.

les « ruses » au petit-pied

A la lumière de ces faits, il apparaît que Koornhof avait en fait parlé de sport multiracial au niveau des clubs, mais que les équipes de ces clubs ne devaient pas être mixtes. Les matchs inter-raciaux ne seraient organisés qu'avec une permission spéciale.

Beaucoup avaient cru, ou voulaient faire croire à un déblocage de la situation. Il n'en est rien. Il s'agit d'un compromis sans aucune concession réelle par rapport à la politique antisportive et raciste suivie jusque là. L'unique but est de se faire ouvrir les portes

de la compétition internationale sans rien changer à la réalité de l'apartheid dans le sport.

N'est dupe que celui qui veut bien l'être, comme M. Ferrasse, président de la Fédération Française de Rugby, qui se contente de la promesse du Dr. Piet Koornhof de constituer une « équipe d'invitation » mixte pour maintenir son invitation aux Springboks pour 1979.

La France officielle a toujours eu une attitude extrêmement indulgente face à ce crime contre l'humanité que constitue l'apartheid. Le domaine des sports n'échappe pas à la règle et la France reste l'un des derniers pays qui entretienne des liens sportifs suivis avec l'Afrique du Sud raciste dans les disciplines où cela est encore possible : parachutisme, yachting, rugby, gymnastique, natation, golf, automobile... Souvent, des impératifs liés directement avec les relations commerciales de notre pays avec l'Afrique australe interviennent, comme par exemple, la tournée des coureurs cyclistes de l'A.C.B.B. en Afrique du Sud en 1975 et celle de Bernard Thévenet en 1976, qui sont tous équipés par les cycles Peugeot qui venaient de conclure alors un marché de 250 millions de francs avec l'Afrique du Sud.

Les tenants des relations sportives avec l'Afrique du Sud prétendent « qu'on ne doit pas laisser les problèmes raciaux, politiques ou confessionnels intervenir dans les relations sportives ». (Quel amalgame !)

En fait, ils apportent leur soutien zélé à ceux-là même qui dénaturent le sport par le racisme et les pires considérations politiques.

dehors les racistes

Le boycott et l'isolement progressif de l'Afrique du Sud dans le domaine du sport n'ont pas réussi à modifier de façon décisive les structures raciales sur lesquelles est fondée la politique sportive du gouvernement raciste sud-africain. Il aura servi, par contre, à faire entrevoir aux Blancs sud-africains l'isolement dans lequel le régime qu'ils imposent au peuple de leur pays les tient et risque de les maintenir. Le sport est en effet un domaine qui leur tient particulièrement à cœur, comme en témoigne l'intérêt que la presse montre pour tous les développements de la situation à ce sujet et les vives réactions qu'il provoque dans les milieux sportifs et certains partis politiques.

La France se doit d'adopter dorénavant une attitude intransigeante dans le domaine des relations sportives avec l'Afrique du Sud. Il y va de son prestige.

Il y va de l'honneur du sport qui doit permettre de s'affirmer, en une compétition loyale, l'égalité de tous et la valeur de chacun et constituer un excellent instrument pour l'amitié entre les peuples.

Robert PAC